

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05 novembre  
2019

Développé par les services prévention de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, MAGALI est un outil d'auto-évaluation des projets de conception ou de rénovation des commerces alimentaires à destination des personnes en charge du suivi et de la gestion d'un projet.

MAGALI est un outil de capitalisation des bonnes pratiques de prévention des risques à la conception ou à la rénovation des magasins alimentaires. Cet applicatif intuitif, simple, sécurisé est accessible sur tablette, téléphone portable ou ordinateur.

## MAGALI, un outil au service des professionnels de la distribution alimentaire



À destination des acteurs en charge du suivi et de la gestion d'un projet, MAGALI :

- propose une **auto-évaluation des projets** de conception/rénovation des commerces alimentaires
- apporte une **aide à la conduite de projet**
- accompagne à la **définition de plans d'action** de prévention
- favorise le **partage d'informations entre les acteurs du projet** ainsi que ceux du réseau prévention
- capitalise les **bonnes pratiques** de prévention

MAGALI a pour ambition d'être une ressource documentaire afin de guider dans les choix des mesures de prévention les plus appropriées au projet et pour qu'elles soient intégrées dès la phase de conception. Il peut ainsi être utilisé lors de la **rédaction d'un cahier des charges**.

Le référentiel de prévention de MAGALI peut ainsi être utilisé pour les commerces en activité afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des salariés et élaborer des plans d'actions de prévention.

MAGALI s'appuie sur une démarche intuitive et cohérente. Une de ses caractéristiques est de **permettre le partage d'informations et de points de vues des différents acteurs** impliqués dans l'acte de construire ou de rénover des commerces alimentaires (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitants des différentes enseignes commerciale et celui des préventeurs du réseau de la CNAM).

**Contact :** Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

# Les thématiques abordées



Les projets sont évalués à travers **6 thématiques particulières et récurrentes** :

- l'intégration de la prévention à la conception
- les mesures relatives aux flux et aux aménagements extérieurs
- les mesures associées à la réception des marchandises
- les mesures relatives aux flux et aux aménagements intérieurs
- les conditions d'intervention en sécurité lors de la maintenance des installations et des équipements
- les mesures propres aux drives

Pour chaque thématique, les bonnes pratiques de prévention sont évaluées et les solutions associées sont renseignées et peuvent être ensuite capitalisées au sein d'une enseigne.

Les résultats du projet sont comparés à l'ensemble des projets nationaux des établissements de même format et de même enseigne.

## MAGALI, tout se joue à la conception du projet !



Découvrez MAGALI :

- applicatif : [magali.cramif.fr](https://magali.cramif.fr)
- vidéo : <https://youtu.be/0Dkr4Tw2H4I>
- pour plus de renseignements sur MAGALI :

[cramif.fr/commerces](https://cramif.fr/commerces)

Contactez le service prévention de votre caisse régionale.

**Contact** : Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

## A propos de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels

Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a pour finalité de **promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles.**

Egalement connue sous le nom de branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), elle agit au service de **18,4 millions de salariés** dans 2,2 millions d'entreprises. Avec son **réseau de caisses implantées sur tout le territoire** (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle **indemnise et accompagne** toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, **fixe les taux de cotisations des entreprises** et oeuvre sur le terrain pour **prévenir les risques professionnels**. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

## À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

### NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez [cramif.fr](http://cramif.fr)

**Contact :** Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69